

002314



in BW Association Intercommunale
Rue de la Religion, 10

1400 NIVELLES

Wavre, le

05 OCT. 2020

Vos réf.

Nos réf.

544

Annexes :

Objet : Représentation provinciale à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

VOTRE CORRESPONDANT
Christine Nicolay

TEL. 010/23.62.30
FAX. 010/23.62.69
christine.nicolay@brabantwallon.be

Madame, Monsieur,

Le Conseil provincial, en séance du 24 septembre 2020, a adopté une résolution modifiant la résolution du 25 avril 2019 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale in BW.

Vous trouverez en annexe copie de cette décision.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Julien Van Kerkhoven au 010/23.60.33 ou avisjuridiques@brabantwallon.be.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Annick NOËL
Directrice générale

Isabelle EVBARD
Présidente du Conseil provincial

PROVINCE DU BRABANT WALLON

Résolution modifiant la résolution du 25 avril 2019 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale in BW

RESOLUTION

Le Conseil provincial du Brabant wallon, réuni en séance du 24 septembre 2020, à Wavre,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-1 à L1523-25 ;

Vu la résolution du 25 avril 2019 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale In BW par laquelle le Conseil provincial a désigné M. Pierre Boucher, Mme Laurence Rotthier, M. Mathieu Michel, Mme Fabienne Petiberghein et Mme Laurence Smets comme représentants provinciaux à l'Assemblée générale et Mme Laurence Rotthier, M. Mathieu Michel, M. Thierry Meunier et Mme Laurence Smets au Conseil d'administration ;

Vu la résolution du 26 septembre 2019 par laquelle le Conseil provincial a désigné M. Louison Renault en qualité de représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration en remplacement de Mme Laurence Smets ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. in BW Intercommunale ;

Vu le courrier électronique du 4 septembre 2020 par lequel Madame Laurence Rotthier démissionne de son mandat de conseillère provinciale ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 9 septembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que le principe de la représentation proportionnelle au sein des assemblées générales des intercommunales est fixé à l'article L1523-11 du C.D.L.D. ;

Considérant qu'en application du principe de la représentation proportionnelle, le mandat de représentant provincial à l'assemblée générale de l'Intercommunale in BW revient à un membre du groupe MR ;

Considérant que la Province du Brabant wallon dispose de 4 représentants au sein du Conseil d'administration de l'Intercommunale In BW ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 1523-15, §3 du C.D.L.D., les administrateurs représentant chaque province sont désignés à la proportionnelle selon une clé intégrant pour chaque liste de candidats représentée au sein du conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges obtenus au sein du conseil provincial et pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales ;

Considérant dès lors que le mandat de représentant provincial au Conseil d'administration de l'Intercommunale in BW revient à un membre du groupe MR ;

Considérant que les administrateurs représentant la province doivent être de genre différent ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente proposition de résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er} — Mme Sophie Keymolen, Conseillère provinciale est désignée en qualité de déléguée de la Province du Brabant wallon à l'Assemblée générale de l'Intercommunale in BW.

Article 2 — Le Conseil provincial propose à l'assemblée générale de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon de désigner Mme Sophie Keymolen, Conseillère provinciale en qualité de déléguée de la Province du Brabant wallon au Conseil d'administration de l'Intercommunale in BW.

La Directrice générale,

A. Noël



La Présidente,

I. Evrard